

**Compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2020**  
**Commune de SERVIES-EN-VAL**

L'an Deux Mil vingt et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Andréa BENET, Sébastien BOUETTE, Bastien CANET, Ludovic CANIZARES, Philippe DE BRUYN, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY.

Absent excusé : Mme Sylvie SERGAS.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11    En exercice : 11    Présents : 10    Votants : 10

Date convocation : 12 octobre 2020

✓ **Attribution marché « Travaux de réparation des chemins communaux suite aux intempéries d'Octobre 2018 »**

Madame le Maire rappelle les intempéries exceptionnelles qui ont eu lieu dans la nuit du 14 au 15 Octobre 2018. L'Etat, la Région et le Département nous ont subventionnés à hauteur de 95% sur un montant de travaux éligible de 116 936 € HT. Elle rappelle que le bureau d'étude GAXIEU a effectué l'AVP et que la consultation des entreprises sur la plateforme du Département de l'Aude par le biais des accords-cadres proposés par la centrale d'achat de l'Agence Technique du Département a été lancée le 21 septembre 2020 et déclarée sans suite car une erreur matérielle avait été commise, une nouvelle consultation a été déposée le 9 Octobre 2020. Les offres ont été réceptionnées le 14/10/2020 à 17 h.

L'ouverture des plis a eu lieu le 14/10/2020. 3 entreprises ont répondu dans les délais sur la plateforme du Département. L'entreprise SAS Jean LEFEBVRE, l'entreprise EIFFAGE et l'entreprise COLAS.

Le bureau d'étude GAXIEU et L'Agence Technique Départementale ont effectué l'analyse des plis. Au vu des critères de jugement des offres (prix, planning et délais) et du tableau d'analyse des offres, il est proposé que soit retenue l'entreprise COLAS pour la solution Variante 1 et pour un montant HT de 59 095,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour la solution Variante 1, pour un montant de 59 095,50 € HT soit 70 914,60 € TTC.

✓ **Vente de la campagne de la Bedosse**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Benoît JOORIS, futur acquéreur du domaine de la Bedosse. Il prévoit d'acquérir le domaine cadastré B 943 ainsi que toute les parcelles autour (B 926, 927, 928, 929, 930, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 939, 940, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950 et 951) appartenant à M. SYHARATH BOUSCAT Bounsou.

Or il se trouve que le chemin communal qui dessert la parcelle B 943 traverse sur site la campagne pour rejoindre le chemin rural qui accède aux parcelles du lieu-dit « Le Matassa ». Afin que les véhicules ne traversent plus cette parcelle, M. JOORIS propose de céder à titre gratuit à la commune, un chemin qui traverse les parcelles B 927, 928, 929 et 950, la commune devra faire délimiter à ses frais par un géomètre, le tracé du chemin afin de régulariser les nouvelles emprises au sol et la modification cadastrale.

De plus, il souhaite acquérir à la commune la parcelle de landes cadastrée B 941 qui est entourée par les parcelles qu'il va acquérir à M. SYHARATH BOUSCAT Bounsou, cette parcelle est dans le domaine privé de la commune. Il demande également l'autorisation de mettre un portail de chaque côté de la parcelle B 943 afin que les véhicules n'empruntent plus le chemin non cadastré qui passe au milieu de la parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que lorsque la vente de toutes les parcelles énumérées ci-dessus sera effectuée au profit de M. Benoît JOORIS, la commune acceptera le don gracieux du chemin qui traverse les parcelles B 927, 928, 929 et 950 à condition que ce chemin soit fait par une entreprise et soit en bon état. Accepte de vendre la parcelle de landes cadastrée B 941 d'une superficie de 4 ha 82 a 00 ca au prix de 4 000 €. Et autorise M. Benoît JOORIS, lorsqu'il aura acheté toutes ces parcelles, à mettre un portail de chaque côté de la parcelle B 943 afin que les véhicules n'empruntent plus le chemin non cadastré qui passe au milieu de la parcelle.

✓ **Délibération concernant une construction**

Il est proposé de soutenir un permis de construire sur une parcelle appartenant à M. et Mme Jean GAVIGNAUD. Accepté à l'unanimité.

✓ **Subvention exceptionnelle Alpes Maritimes**

Madame le Maire donne lecture du courrier transmis par l'Association des Maires de l'Aude concernant l'appel à la solidarité pour les intempéries du 2 Octobre dernier, du département des Alpes Maritimes. Après discussion, il est proposé de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €, au profit de «l'Association des Maires de l'Aude» qui se chargera de les répartir entre les communes impactées. Accepté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses**

- Afin de composer la Commission de contrôle des listes électorales la Préfecture demande de nommer dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal les 2 premiers après le Maire et les Adjoints. Ce sont donc Sébastien BOUETTE et Arlette BAYLAC qui seront désignés dans cette commission étant donné qu'ils ont accepté.

- Comme la déchèterie de Servies sera fermée prochainement (une nouvelle sera créée sur le territoire du Val de Dagne), il est décidé de demander au Covaldem d'enlever tous les bâtiments, cuves, bennes... et de laisser la clôture et portail en bon état afin que la Mairie puisse utiliser cet endroit pour du stockage.

**La séance est levée à 20 h 30**